

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Régularisation foncière au 2 rue Constant-Pilate

Séance du 19 décembre 2019

Convocation du 13 décembre 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le treize décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M Xavier Tamby, Mmes Sakina Bohu, Catherine Arnould, Hélia Cacères, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy,
Mme Pauline Schmidt par Mme Monique Pourcelot,
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,
M. Thibault Hennion par Mme Chantal Brault,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Catherine Arnould

Etaient absents non représentés :

M. Thierry Legros,
Mme Catherine Lequeux,
M. Timothé Lefebvre,
Mme Sophie Ganne-Moison,
M. Hachem Alaoui-Benhachem

Secrétaire de séance :

Mme Sakina Bohu

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 19 décembre 2019

OBJET : Régularisation foncière au 2 rue Constant-Pilate

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de Sceaux révisé le 27 septembre 2016, et modifié le 25 septembre 2018,

Vu sa délibération du 16 mai 2002 décidant de l'acquisition, par voie amiable, de l'emprise nécessaire à l'élargissement de la rue Constant-Pilate pour une surface d'environ 70m² à titre onéreux, et pour un montant d'environ 381 euros/m²,

Considérant que cette délibération a été prise au vu d'un avis des Domaines en date du 22 novembre 2001, fixant le prix à 381 €/m²,

Vu l'avis des Domaines du 15 avril 2002 fixant le prix des emprises nécessaires à l'élargissement de la rue Constant Pilate à 381 €/m² dans un dossier similaire, pour l'acquisition d'une bande de terrain à détacher de la propriété du 7 rue Gaston-Lévy,

Considérant qu'il y a eu accord sur la chose et sur le prix par la délibération du conseil municipal du 16 mai 2002 et que cet accord a été réitéré par courrier de M. BOUTIN en date du 13 avril 2019,

Vu le plan de division foncière qui prévoit le détachement de la parcelle cadastrée section K n°170 d'une nouvelle parcelle cadastrée section K n°170p lot B d'une superficie de 62 m²,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de régulariser la situation foncière au 2 rue Constant-Pilate aux conditions fixées par la délibération du conseil municipal du 16 mai 2002, à savoir l'acquisition de l'emprise qui a été nécessaire à l'élargissement de la rue Constant-Pilate, pour une superficie de 62 m², à détacher de la parcelle cadastrée section K n°170 située 2 rue Constant-Pilate, propriété de M. Philippe BOUTIN et de Mme Thi Huong-Du LE, au prix de 381 €/m².

AUTORISE le maire à signer l'acte d'acquisition et tous documents afférents à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

